

Parc national de forêts

Orientation 11. Soutenir et promouvoir une filière bois-forêt compétitive, moderne et innovante basée sur la transformation et la valorisation locales de la ressource en place

Même si le nombre d'entreprises de la filière forêt-bois a diminué au cours des dernières années (conjoncture économique, concurrence internationale, contraintes de transmission, etc.), la filière est source d'emplois sur le territoire. Certaines entreprises ont une envergure internationale et contribuent au rayonnement du territoire.

Les entreprises de 2ème transformation, qui valorisent localement les bois transformés jusqu'aux produits finis en leur apportant de la valeur ajoutée, font défaut. Concernant les entreprises locales de 1ère transformation, leur approvisionnement n'est pas exclusivement local mais elles expriment des besoins en bois pour pouvoir fonctionner et se développer.

Au-delà du bois, la truffe de Bourgogne, naturellement présente sur le territoire, est un autre produit de la forêt. L'évolution des connaissances et des techniques de mycorhization a favorisé le développement de plantations truffières. Toutefois, les itinéraires de gestion des peuplements forestiers favorables à la production naturelle de truffe restent méconnus et les conditions de sa récolte ne sont pas organisées et donnent le plus souvent lieu à une économie grise.

Patrimoine emblématique du Parc national, la vocation de production des forêts est affirmée y compris dans le cœur. Le soutien à l'ensemble de la filière forêt-bois fait l'objet d'une attention particulière conciliable avec une ambition de préservation de cet écosystème et des cibles patrimoniales. Les pistes d'actions identifiées dans l'étude ressource bois - mobilisation - environnement (2016) sont mises en application au cours de la 1ère charte. Elle est régulièrement actualisée afin de conserver la cohérence entre le renforcement de la naturalité et l'approvisionnement de la filière bois. 5 axes sont développés :

Axe 1 - Accompagner la gestion forestière (objectif 4 – Orientation 4)

Axe 2 - Faciliter les regroupements forestiers et la mise en vente des bois

Axe 3 - Soutenir le développement de l'exploitation forestière et du transport du bois

Axe 4 - Développer et optimiser l'usage du bois, conforter la transformation et accroître la valeur ajoutée

Axe 5 - Renforcer la recherche, soutenir les dispositifs de formation, d'information, autres dispositions spécifiques

Localement, la structuration de la filière et la mise en relation des propriétaires et des transformateurs sont prioritaires. Elles renforcent les partenariats et sécurisent l'approvisionnement des opérateurs locaux.

La récolte et la valorisation de la truffe de Bourgogne constituent une source de revenus pour les propriétaires forestiers et de nouveaux acteurs (restaurateurs, opérateurs touristiques, ...). Pour s'assurer de la durabilité de ce revenu, cette filière nécessite elle aussi d'être structurée.

[...]

Mesure n°3. Valoriser une filière truffe

Parc national de forêts

[...]

MESURE N°3. VALORISER UNE FILIÈRE TRUFFE

En partenariat avec les centres de recherche, la connaissance des pratiques sylvicoles favorisant naturellement la truffe est à développer et à améliorer en lien avec les expérimentations menées sur les plantations de vergers truffiers. Les enseignements sont partagés avec les propriétaires et les gestionnaires forestiers.

En lien avec les propriétaires et les associations (Association de la truffe côte-d'orientale et Association pour le Développement de la Production et la Promotion de la truffe en Haute-Marne), l'organisation et la structuration de la filière de cavage est soutenue. L'établissement public et ses partenaires se mettent à la disposition des propriétaires forestiers pour encadrer les pratiques de récolte via des journées d'information, pour aider à l'établissement de convention de cavage ou à l'élaboration de chartes de bonnes pratiques du cavage. Les propriétaires et récoltants sont mis en relation.

Les initiatives locales et régionales de promotion de la truffe sont soutenues. Pour la commercialisation, des marchés sont organisés dans les villes et villages du territoire ou alentours, répartis dans le temps et dans l'espace et valorisés. La marque Esprit Parc national® pourra aussi mettre en valeur le produit. La filière truffe travaille avec d'autres filières (pisciculture, fromagerie, venaison...) pour associer les produits. Enfin, des offres touristiques sont développées autour du produit truffe et avec les fermes, les hôtels, les gîtes et les restaurants (week-ends « truffe », cours de cuisine, évènements festifs, salon de la gastronomie...).

Les vergers truffiers permettent de mener des actions pilotes d'expérimentation, de vulgarisation, de formations, de partage d'itinéraires techniques, ... et sont aussi le support d'actions touristiques (hébergements à proximité, initiation au cavage et cuisine de la truffe).

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES
- accompagne techniquement et/ou financièrement	- portent des projets.	Régions
- fait la promotion des bonnes pratiques et des démarches innovantes	- facilitent les initiatives et les projets	Propriétaires forestiers et leurs g
	- facilitent la promotion des produits et des savoir-faire	Associations pour le développement et la valorisation de la truffe
		Centres de recherche
		Organismes consulaires

Parc national de forêts

EXEMPLES D' ACTIONS

- Aider à la structuration de la filière truffe.
- Mettre en place un réseau de recherche et de développement sur la truffe de Bourgogne.
- Implanter des vergers truffiers

Pages 115 et 120

Référence ID de l'article : #6210

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-07-22 08:55